



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-huit mai le Conseil Municipal dûment convoqué le 12 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres en exercice :	27
Membres présents :	23
Procuration :	4
Suffrages exprimés :	27
Votes Pour :	26
Votes contre :	0
Abstentions :	1

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Julien RIVIERE Mme Amandine BARBERE, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, Mme Francine CHADEFAUD, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, Mme Mélanie MANO, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Excusés : Mme Isabelle BERNADET (procuration à I. Dexpert), M. Francis DELCROS (procuration à B. Jollys), M. Nicolas SERRIERE (procuration à P. Dufau), M. Patrick DARROMAN (procuration à P. Monchaux)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle POINTIS

N° DE_2021_074

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de pallier le départ à la retraite d'un agent depuis le 1^{er} janvier 2021, il convient de recruter un nouvel agent pour le service d'entretien de la voirie et des espaces publics.

Après examen des candidatures suite à la publicité sur le site « emploi-territorial », le choix s'est porté sur un agent titulaire en poste sur une autre collectivité qui sera recruté par voie de mutation.

Madame le Maire propose donc la création d'un emploi d'agent d'entretien de la voirie et des espaces publics au grade d'Adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} juin 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3

Vu le tableau des effectifs

DECIDE :

- de créer un poste d'ADJOINT TECHNIQUE (catégorie C), à temps complet à compter du 1^{er} juin 2021 pour les services techniques,
- de modifier en conséquence le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à la majorité par Mme Isabelle DEXPERT (+ procuration de I. BERNADET), Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS (+ procuration de F. DELCROS), M. Patrick DUFAU (+ procuration de N. SERRIERE), Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Julien RIVIERE Mme Amandine BARBERE, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, Mme Francine CHADEFAUD, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, Mme Mélanie MANO, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX (+ procuration de P. DARROMAN), Mme Sonia CILLARD-CARRARA, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

M. Jean-Bernard Bonnac s'est abstenu.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Isabelle DEXPERT

